

ASSR = Attestation Scolaire de Sécurité Routière

- *il n'est pas obligatoire d'avoir obtenu le 1^{er} niveau, pour se présenter au second niveau
- *il faut au moins obtenir 10/20 points
- *pour conduire un « cyclo », il faut au moins avoir 14 ans + BSR (Brevet) . Pour un quadricycle il faut avoir 16 ans
- BSR = ASSR+ 5 heures de conduite sur voie publique
- *ASSR : obligatoire pour la conduite accompagnée

SIGNALISATIONS :

*on distingue les signalisations verticales (triangles = danger ; rond = interdiction ou obligation ; rectangle /carré ou flèche = indication) . Les pictogrammes sont les « images ». Les formes octogonales à 8 côtés = stop.

*des signalisations horizontales (ligne continue = franchissement interdit ; discontinue = possible pour doubler ou traverser la chaussée ; lignes mixtes = possible si l'on circule du côté de la ligne discontinue)

Rq . le piéton est obligé d'utiliser les passages pour piétons s'il en existe à au moins 50 mètres

REGLES DE PASSAGE AUX INTERSECTIONS

- *carrefour = priorité à droite art. R, 415-5
- *croix de Saint-André = priorité à droite
- *feu orange = je dois m'arrêter, sauf si ce n'est pas possible dans les conditions de sécurité suffisantes R 412-31
- *flèche clignotante orange = laisser passer le véhicule ou le piéton
- *passage à niveau = feu rouge = arrêt absolu ; feu orange clignotant = prudence, ralentir

ASSURANCE

- *obligatoire ; il faut une « garantie personnelle » = pour soi-même
- *certificat d'assurance à coller sur le pare-brise ou le garde-boue
- *constat à l'amiable = pour déterminer les responsabilités
- *responsabilité civile (dommage = sinistre) = pour réparer financièrement
- *responsabilité pénale = en cas de faute grave, à partir de 13 ans (dommage corporel)
- *il faut « protéger, alerter, secourir » si l'on est témoin d'un accident = banaliser,

15 = SAMU

17 = police

18 = pompiers

112 = toutes les urgences

*en cas de délit de fuite = 2 ans à 5 ans de prison sont possibles + 30 000 à 75 000 euros

*les assurances ne prennent pas en charge si un « kit » = non conforme est utilisé

TRANSPORTS

- *pas se précipiter
- *avant de traverser la chaussée, il faut attendre que le bus se soit éloigné + visibilité dégagée
- *ceinture obligatoire art. R 412-1 Code de la route

CYCLO

*véhicules à 2 ou 3 roues d'un moteur de 50 cm³

*vitesse maximale = 45 km/ h

*coiffé un casque homologué et attaché ou contravention de 4^{ème} classe art L431-1

(Amende de 135 euros + immobiliser le conducteur

*pas d'usage du portable art R 412-6 Code de la route

*doubler = espace de sécurité d'au moins un mètre.

ALCOOL

*0,2 g/l d'alcool dans le sang . Ethylotests

*0,5 à 0,8 g d'alcool / litre de sang = retrait de 6 points + amende 135 euros

*+ 0,8 g. / l = un délit =suspension jusqu'à 3 ans du permis + -6 points + 45 00 euros + prison pouvant aller jusqu'à 2 ans (accident mortel = 10 ans de prison)

REFORMES DU CODE DE LA ROUTE DU 17/1/2010

*2 roues débridées = 135 euros d'amende

*permis B pour les 50 cm³ à 125 cm³

*7 heures de formation exigés pour les scooters

*piéton prioritaire même lorsqu'il traverse en dehors du passage pour piéton ou 135 euros d'amendes + -4 points sur le permis

*loi « lopsi » 2

-Perte d'un point sur le permis = 6 mois de « récupération » sont nécessaire pour retrouver les 12 points

-12 points perdus = 2 ans + un stage de récupération tous les ans , et aucune infraction grave pendant cette période